

Angers, le 24 Novembre 2015

Réduction du capital de 4,30% par annulation d'actions propres

La société a décidé de procéder à l'annulation de 253 442 actions propres représentant 4,30 % du capital social, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société autorisé par l'assemblée.

Cette décision a été prise par le conseil d'administration du 24 septembre, sur autorisation de l'assemblée générale du 2 Juin 2015, sous condition suspensive de l'obtention d'une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique au profit de membres du concert contrôlant la société¹.

Cette dérogation a été obtenue le 24 Novembre 2015. L'annulation sera effective le 30 Novembre prochain, sous réserve de l'absence de recours et aura pour conséquence une réduction de capital en nominal de 25.344,20 euros. Le nombre d'actions composant le capital serait ainsi ramené à cette date de 5 890 016 à 5 636 574 et le nombre total de droits de vote bruts de 9.102.762 à 8.849.320.

Prochains rendez-vous

Résultat annuel le 25 mars 2016

Contact

Bernard Puchois
bpuchois@afone.com

CODES

Cotée au compartiment C d'EURONEXT Paris
Mnemo AFO
Bloomberg : AFO FP

ISIN : FR0000044612
Reuters : AFON.PA
www.afone.com

¹ L'annulation est soumise à la décision définitive de l'AMF octroyant au bénéficiaire de FL Finance, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique pour augmentation de plus de 2% de leur participation en capital sur le fondement de l'article 234-9 6° du Règlement Général de l'AMF, ces actionnaires appartenant à un concert détenant la majorité des droits de vote.